



# Atlantic Contrôle

LA FORCE D'UN GROUPE - LA PROXIMITÉ D'UN INDEPENDANT

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : VA10C14A-1

Mission réalisée le 17/04/2015



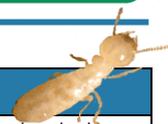
### PROPRIETAIRE

**Madame HEMMERT Nathalie**  
5 ter rue du Colonel Brancion  
64100 BAYONNE

### BIEN CONCERNE

**Maison**  
13 avenue Raymond de Martres  
64100 BAYONNE





## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

#### Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété :

**Maison**

Adresse :

**13 avenue Raymond de Martres**

**64100 BAYONNE**

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot :

Référence Cadastre : **NC**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien : **Maison élevée sur 5 niveaux.**

Encombrement constaté : **Néant**

Désignation et situation du lot ou des lots de copropriété

Bâtiment :

Escalier :

Etage :

Porte :

Document(s) joint(s) : **Néant**

Document utilisable jusqu'au : **16/10/2015**

### B DESIGNATION DU CLIENT

Nom / Prénom : **Madame HEMMERT Nathalie**

Qualité : **Particulier**

Adresse : **5 ter rue du Colonel Brancion**

**64100 BAYONNE**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom : Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite :

**Le propriétaire**

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Nom / Prénom : **ALBERT Vincent**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

**SARL ATLANTIC CONTROLE**

Adresse : **50, rue Chapelet 64200 BIARRITZ**

N° siret : **43010097400061**  LA FORCE D'UN GROUPE - LA PROXIMITÉ D'UN INDEPENDANT

N° certificat de qualification : **C0771**

Date d'obtention : **10/06/2013**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

**QUALIXPERT**

Organisme d'assurance professionnelle : **MICHEL DUMAS GENERALI**

N° de contrat d'assurance : **AL549302**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2015**

### RESULTATS (détails au § D et § H pour les constatations diverses)

**Le présent examen fait état de présences de Terme au niveau du bâti le jour de la visite.**



## D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
<b>Niveau -1</b>		
<b>Cave</b>	Parois - enduit	Absence d'indices.
	Plancher - Béton	Absence d'indices.
	Plafond - Solivages bois et parquet bois	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Altérations biologiques visibles
<b>Niveau 0</b>		
<b>Entrée n°1</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Dessous escalier</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices.
<b>Couloir n°1</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°2 - panneaux d'appui bois Peinture	Absence d'indices.
<b>W.C. n°1</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Salle de bain n°1</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Polystyrène	Absence d'indices.

Rapport N° : VA10C14A-1

Pays Basque : 50 rue Chapelet - 64200 BIARRITZ Tél : 05.59.52.20.93 Fax : 05.59.42.05.65

Landes : 676 Avenue Foch - 40 990 ST PAUL LES DAX Tél : 05.58.57.49.15 Fax : 05.59.42.05.65

Béarn : 62, rue Montpensier - 64000 PAU Tél : 05.59.21.55.71 Fax : 05.59.42.05.65

Bordeaux : 113 avenue Pasteur - 33600 PESSAC -Tél : 0800 836 037

SARL au capital de 8 000 € - Siret 430 100 974 000 61 - A.P.E. 7120 B - Assurance N° AL549302 MICHEL DUMAS GENERALI - N° TVA intracommunautaire : FR 10430100974



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Chambre n°1</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - Moquette	Absence d'indices.
	Plafond - Polystyrène	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°2 - colombages bois	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Altérations biologiques visibles
<b>Dégagement</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Cuisine n°1</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
<b>Salle à manger</b>	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Peinture	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Cordonnets
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Polystyrène	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Indices d'infestation de Termites souterrains avec présence d'individus : Altérations biologiques visibles, Termites vivants
Plafond - solivages bois et lattis bois	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Altérations biologiques visibles	
<b>Chambre n°2</b>	Parois n°2 - colombages bois	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Altérations biologiques visibles
	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°2 - colombages bois	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Altérations biologiques visibles
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
Parois n°3 - panneaux d'appui bois Peinture	Absence d'indices.	
<b>Chambre n°3</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Parois n°2 - colombages bois	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Altérations biologiques visibles
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Local commercial</b>	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Plancher n°1 - Carrelage	Absence d'indices.
	Plafond - panneaux agglomérés bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°2 - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - aluminium	Absence d'indices.
	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices.
	Plancher n°2 - Béton	Absence d'indices.
	Plafond - Polystyrène	Absence d'indices.
Parois n°3 - Plâtre Peinture	Absence d'indices.	
<b>Abri voiture</b>	Parois - enduit	Absence d'indices.
	Plancher - asphalte	Absence d'indices.
	Plafond - solivages bois et plaques fibres-ciment	Absence d'indices.
<b>Pièce n°1</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - enduit	Absence d'indices.
	Plancher - Béton	Absence d'indices.
	Plafond - solivages bois et plaques fibres-ciment	Absence d'indices.
<b>Pièce n°2</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - enduit	Absence d'indices.
	Plancher - Béton	Absence d'indices.
	Plafond - solivages bois et plaques fibres-ciment	Absence d'indices.
<b>Pièce n°3</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - enduit	Absence d'indices.
	Plancher - Béton	Absence d'indices.
	Plafond - solivages bois et plaques fibres-ciment	Absence d'indices.
<b>Appenti</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - enduit Peinture	Absence d'indices.
	Plancher - Béton	Absence d'indices.
	Plafond - structure métallique	Absence d'indices.



Niveau 1		
<b>Palier</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Altérations biologiques visibles
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Parois n°2 - colombages bois	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Altérations biologiques visibles
	Plancher - parquet bois	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Couloir n°2</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - linoléum	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>W.C. n°2</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Salle d'eau</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Chambre n°4</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - parquet bois	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Cuisine n°2</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Altérations biologiques visibles
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Chambre n°5</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.



	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - parquet bois	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°2 - colombages bois	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Altérations biologiques visibles
<b>Séjour n°1</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Parois n°2 - colombages bois	Absence d'indices.
	Plancher - parquet bois	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Chambre n°6</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Plancher - parquet bois	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°2 - colombages bois	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Altérations biologiques visibles
<b>Niveau 2</b>		
<b>Entrée n°2</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>W.C. n°3</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Couloir n°3</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Chambre n°7</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.

Rapport N° : VA10C14A-1

**Pays Basque** : 50 rue Chapelet - 64200 BIARRITZ Tél : 05.59.52.20.93 Fax : 05.59.42.05.65

**Landes** : 676 Avenue Foch - 40 990 ST PAUL LES DAX Tél : 05.58.57.49.15 Fax : 05.59.42.05.65

**Béarn** : 62, rue Montpensier - 64000 PAU Tél : 05.59.21.55.71 Fax : 05.59.42.05.65

**Bordeaux** : 113 avenue Pasteur - 33600 PESSAC -Tél : 0800 836 037

SARL au capital de 8 000 € - Siret 430 100 974 000 61 - A.P.E. 7120 B - Assurance N° AL549302 MICHEL DUMAS GENERALI - N° TVA intracommunautaire : FR 10430100974



	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Chambre n°8</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - parquet bois	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°2 - colombages bois	Absence d'indices.
<b>Salle de bain n°2</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Chambre n°9</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°2 - colombages bois	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Altérations biologiques visibles
<b>Séjour n°2</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Indice sd'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Altérations biologiques visibles
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices.
	Parois n°2 - colombages bois	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.
<b>Cuisine n°3</b>	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices.
	Parois n°1 - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices.



Niveau 3		
<b>Combles</b>	Plancher n°1 - Solivages bois Laine minérale	Absence d'indices.
	Mur - colombages bois	Indices d'infestation de Termites souterrains sans présence d'individus : Cordonnets
	Mur - briques	Absence d'indices.
	Plafond - Eléments de charpente bois sous tuiles	Absence d'indices.

<b>CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE</b>
<b>Termites souterrains</b>

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

<b>E</b>	<b>IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION</b>
Néant.	

<b>F</b>	<b>IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION</b>
<p><u>En général :</u></p> <p>Doublages des murs et espaces intérieurs des cloisons dont l'accès ni l'examen est possible.</p> <p>Faces des bois de structure, des plinthes, des menuiseries ou des bois d'ornement en contact avec la maçonnerie car non visibles et non accessibles par conception.</p> <p>Pas d'accès ni d'examen possible sous les revêtements de sols fixés ou collés, ni derrière et sous le mobilier fixe ou pondéreux.</p> <p>Gaines ou espace technique dont le contrôle ne peut être réalisé qu'à partir de sondage destructif</p> <p><u>En particulier :</u></p> <p>Espaces intérieurs des planchers, des murs et des cloisons car non accessibles.</p>	



## G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

## H CONSTATATIONS DIVERSES

**Dégradations dues à des insectes à larves xylophages au niveau des parquets bois, des éléments d'escalier bois, des éléments de structure et de charpente visibles et accessibles, et sur quelques plinthes et menuiseries bois. Au vu des constatations concernant les agents de dégradations biologiques du bois, nous conseillons au(x) intéressé(s) de se rapprocher d'un homme de l'art qui déterminera les mesures techniques à mettre en oeuvre pour mettre fin aux désordres engendrés par les insectes et qui vérifiera la résistance mécanique des bois. Nous notons la présence d'injecteurs de traitement au niveau des éléments de charpente, en l'absence de document attestant que ce dernier a été réalisé par un professionnel, il appartient aux intéressés de s'assurer de sa bonne réalisation et de son efficacité.**

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

## NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **16/10/2015**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Dans le cadre d'un examen réalisé au sein d'une copropriété et portant uniquement sur des parties privatives, la clause d'exonération de garantie pour vice caché prévu par l'article 1643 du code civil, si le vice caché est constitué par la présence de termites, ne pourra être stipulé que pour les parties privatives contrôlées.



**DEVOIR D'INFORMATION ET DE CONSEIL**

Le département étant classé infesté par arrêté préfectoral, il est recommandé d'éviter le stockage de bois à même la terre ou contre un bâtiment, d'empêcher les infiltrations d'eau et de combattre l'humidité. Il convient d'être conscient de la soudaineté possible d'une infestation.

- En cas de travaux, vu le niveau d'infestation du département, il est conseillé de faire réaliser un traitement du bâti (également si le bien a fait l'objet d'un traitement qui n'est plus sous garanti).
- En cas d'indices d'infestation de termites sans présence d'individus et en l'absence de traitement curatif sous garantie, prévoir une surveillance régulière ou une action de traitement adéquat.
- En cas de présence de termites, mettre en œuvre une action curative après déclaration en mairie.

**CACHET DE L'ENTREPRISE**

Signature de l'opérateur  <b>ATLANTIC CONTROLE</b> 50 Rue Chapelet 64200 BIARRITZ Tél. 05 59 52 20 93 Fax 05 59 42 05 65	Référence : <b>VA10C14A-1</b> Fait à : <b>BIARRITZ</b> le : <b>17/04/2015</b> Visite effectuée le : <b>17/04/2015</b> Durée de la visite : <b>2 h 00 min</b> Nom du responsable : <b>DELAYRE Laurent</b> Opérateur : Nom : <b>ALBERT</b> Prénom : <b>Vincent</b>
---	--

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

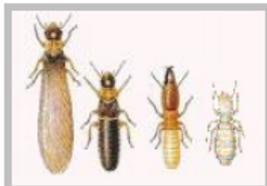
Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Rapport N° : VA10C14A-1



**INFORMATIONS SUR LES TERMITES ET AUTRES AGENTS DE DEGRADATION DU BOIS**

**LES TERMITES**



Reine, roi, soldat et ouvrier

Les termites, ordre des isoptères (4 ailes identiques), sont des animaux arthropodes de la classe des insectes.

Appelés aussi faussement **fourmis blanches**, ils ont une grande cohésion sociale, à l'image des fourmis. Ils font preuve d'une grande intelligence collective. Leur organisation sociale est toutefois, différente de celle des Abeilles et des Fourmis : il existe une reine et un roi, des ouvriers qui travaillent et des soldats qui assurent la protection de la colonie.

Lorsque la colonie mère devient très peuplée, un groupe d'individus s'isole progressivement de la termitière pour créer une nouvelle colonie.

**AUTRES AGENTS DE DEGRADATION BIOLOGIQUES DU BOIS**



Nom scientifique : ***Hylotrupes bajulus L.***  
Nom commun : **Capricorne des maisons**



Nom scientifique : ***Hesperophanes cinereus Vill***  
Nom commun :

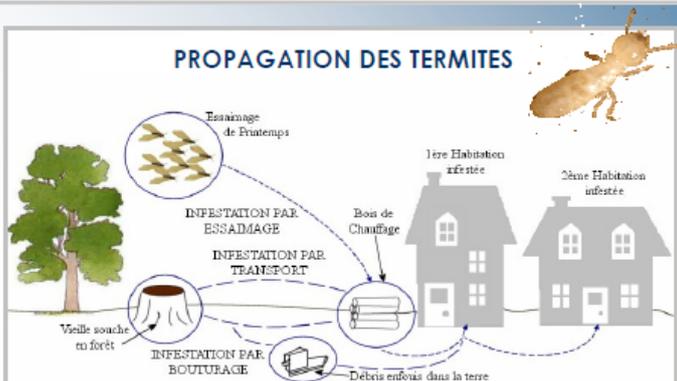


Nom scientifique : ***Anobium punctatum de geer***  
Nom commun :

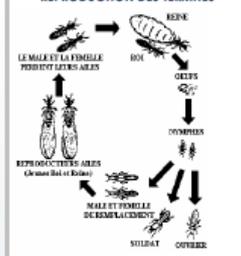


Nom scientifique : ***Serpula lacrymans.***  
Nom commun : **Mérule ou Champignon des maisons**

**PROPAGATION DES TERMITES**



**REPRODUCTION DES TERMITES**



**Localisation des termites en France et des arrêtés préfectoraux**



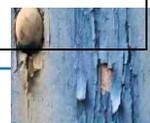
**10 CONSEILS POUR LUTTER CONTRE LES TERMITES AU QUOTIDIEN**

- **UTILISER** des bois traités lors de la construction ou la rénovation d'un bien
- **RESPECTER** la mise en œuvre de ces bois prétraités
- **Ne pas CONSTRUIRE** avec des ouvrages en bois en contact direct avec le sol
- **NETTOYER** les bois morts jonchant le sol aux alentours de votre terrain
- **ELIMINER** les souches d'arbres (Souvent point d'origine des infestations de termites)
- **Ne pas STOCKER** du bois de chauffage contre les murs de votre bâtiment
- **SURELEVER** (sur des supports métalliques) le bois de chauffage (Afin de pouvoir visualiser d'éventuelles constructions des termites)
- **ETRE VIGILANT** lors de l'ajout de terre végétale et autres remblais importés
- **RESORBER** les infiltrations d'eau ou les sources d'humidité sur les bois d'œuvre (Faire appel à un professionnel)
- **FAIRE CONTRÔLER** régulièrement votre bien par un professionnel



## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

<b>A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP</b>																																	
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>																																	
<b>B Objet du CREP</b>																																	
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location																																
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/> Avant travaux																																
<b>C Adresse du bien</b>	<b>D Propriétaire</b>																																
13 avenue Raymond de Martres 64100 BAYONNE	Nom : <b>Madame HEMMERT Nathalie</b> Adresse : <b>5 ter rue du Colonel Brancion 64100 BAYONNE</b>																																
<b>E Commanditaire de la mission</b>																																	
Nom : <b>Madame HEMMERT Nathalie</b> Qualité : <b>Particulier</b>	Adresse : <b>5 ter rue du Colonel Brancion 64100 BAYONNE</b>																																
<b>F L'appareil à fluorescence X</b>																																	
Nom du fabricant de l'appareil : <b>Protec</b> Modèle de l'appareil : <b>LPA1</b> N° de série : <b>3046</b>	Nature du radionucléide : <b>COBALT 57</b> Date du dernier chargement de la source : <b>04/11/2013</b> Activité de la source à cette date : <b>444 MBq</b>																																
<b>G Dates et validité du constat</b>																																	
N° Constat : <b>VA10C14A-1</b> Date du constat : <b>17/04/2015</b>	Date du rapport : <b>17/04/2015</b> Date limite de validité : <b>16/04/2016</b>																																
<b>H Conclusion</b>																																	
Classement des unités de diagnostic :																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Total</th> <th colspan="2">Non mesurées</th> <th colspan="2">Classe 0</th> <th colspan="2">Classe 1</th> <th colspan="2">Classe 2</th> <th colspan="2">Classe 3</th> </tr> <tr> <th>Nombre</th> <th>%</th> <th>Nombre</th> <th>%</th> <th>Nombre</th> <th>%</th> <th>Nombre</th> <th>%</th> <th>Nombre</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">427</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">2,11 %</td> <td style="text-align: center;">217</td> <td style="text-align: center;">50,82 %</td> <td style="text-align: center;">78</td> <td style="text-align: center;">18,27 %</td> <td style="text-align: center;">116</td> <td style="text-align: center;">27,17 %</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">1,64 %</td> </tr> </tbody> </table>		Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3		Nombre	%	427	9	2,11 %	217	50,82 %	78	18,27 %	116	27,17 %	7	1,64 %								
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3																								
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%																							
427	9	2,11 %	217	50,82 %	78	18,27 %	116	27,17 %	7	1,64 %																							
<p><b>Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence</b></p> <p>Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.</p> <p style="color: red;"><b>Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.</b></p> <p>En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.</p>																																	
<b>I Auteur du constat</b>																																	
Signature <b>ATLANTIC CONTROLE</b> 50 Rue Chapelet 64200 BIARRITZ Tél. 05 59 52 20 93 Fax 05 59 42 05 65	Cabinet : <b>ATLANTIC CONTROLE</b> Nom du responsable : <b>DELAYRE Laurent</b> Nom du diagnostiqueur : <b>ALBERT Vincent</b> Organisme d'assurance : <b>MICHEL DUMAS GENERALI</b> Police : <b>AL549302</b>																																



Plomb

## SOMMAIRE

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE.....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION.....	1
AUTEUR DU CONSTAT.....	1
<b>RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>3</b>
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB.....	3
- ARTICLES L. 1334-5 A L. 1334-10 ET R. 1334-10 A R. 1334-12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE .....	3
<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION .....</b>	<b>3</b>
L'AUTEUR DU CONSTAT.....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL.....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL.....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	3
LISTE DES LOCAUX VISITES .....	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES .....	4
<b>METHODOLOGIE EMPLOYEE .....</b>	<b>4</b>
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	5
STRATEGIE DE MESURAGE .....	5
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	5
<b>PRESENTATION DES RESULTATS.....</b>	<b>5</b>
<b>CROQUIS.....</b>	<b>7</b>
<b>RESULTATS DES MESURES .....</b>	<b>10</b>
<b>COMMENTAIRES .....</b>	<b>32</b>
<b>LES SITUATIONS DE RISQUE.....</b>	<b>32</b>
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	33
<b>OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES .....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>34</b>
ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB.....	35



<b>1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES</b>
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb - Articles L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du code de la santé publique

<b>2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION</b>
---

<b>2.1 L'auteur du constat</b>
--------------------------------

Nom et prénom de l'auteur du constat : <b>ALBERT Vincent</b>	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>QUALIXPERT, LCC 17, rue Borrel 81100 CASTRES</b> Numéro de Certification de qualification : <b>C0771</b> Date d'obtention : <b>23/02/2013</b>
---	--

<b>2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)</b>
---

Autorisation ASN (DGSNR) : <b>T640286</b> Nom du titulaire : <b>ATLANTIC CONTROLE</b>	Date d'autorisation : <b>02/03/2012</b> Expire-le : <b>07/05/2017</b>
--	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : <b>LORBLANCHES Florent</b>
---

<b>2.3 Etalonnage de l'appareil</b>
-------------------------------------

Fabriquant de l'étalon : <b>IPL</b> N° NIST de l'étalon : <b>NC</b>	Concentration : <b>1 mg/cm<sup>2</sup></b> Incertitude : <b>0,2 mg/cm<sup>2</sup></b>
--	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	1	17/04/2015	1
En fin du CREP	637	17/04/2015	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

<b>2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel</b>
--

Nom du laboratoire : <b>NC</b> Nom du contact : <b>NC</b>	Coordonnées : <b>NC</b>
--	-------------------------

<b>2.5 Description de l'ensemble immobilier</b>
---

Année de construction :	Nombre de cages d'escalier : <b>1</b>
Nombre de bâtiments : <b>1</b>	Nombre de niveaux : <b>3</b>

<b>2.6 Le bien objet de la mission</b>
--

Adresse : <b>13 avenue Raymond de Martres 64100 BAYONNE</b> Type : <b>Maison</b> Nombre de Pièces : Référence Cadastre : <b>NC</b>	Bâtiment : Entrée/cage n° : Étage : Situation sur palier : Destination du bâtiment :
---	--

<b>2.7 Occupation du bien</b>
-------------------------------

L'occupant est <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
--	---



2.8 Liste des locaux visites		
N°	Local	Etage
1	Entrée n°1	Niveau 0
2	Dessous escalier	Niveau 0
3	Couloir n°1	Niveau 0
4	W.C. n°1	Niveau 0
5	Salle de bain n°1	Niveau 0
6	Chambre n°1	Niveau 0
7	Dégagement	Niveau 0
8	Cuisine n°1	Niveau 0
9	Salle à manger	Niveau 0
10	Chambre n°2	Niveau 0
11	Chambre n°3	Niveau 0
12	Palier	Niveau 1
13	Couloir n°2	Niveau 1
14	W.C. n°2	Niveau 1
15	Salle d'eau	Niveau 1
16	Chambre n°4	Niveau 1
17	Cuisine n°2	Niveau 1
18	Chambre n°5	Niveau 1
19	Séjour n°1	Niveau 1
20	Chambre n°6	Niveau 1
21	Cave	Niveau -1
22	Local commercial	Niveau 0
23	Entrée n°2	Niveau 2
24	W.C. n°3	Niveau 2
25	Couloir n°3	Niveau 2
26	Chambre n°7	Niveau 2
27	Chambre n°8	Niveau 2
28	Salle de bain n°2	Niveau 2
29	Chambre n°9	Niveau 2
30	Séjour n°2	Niveau 2
31	Cuisine n°3	Niveau 2

2.9 Liste des locaux non visites	
Néant, tous les locaux ont été visités.	

### 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).



### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

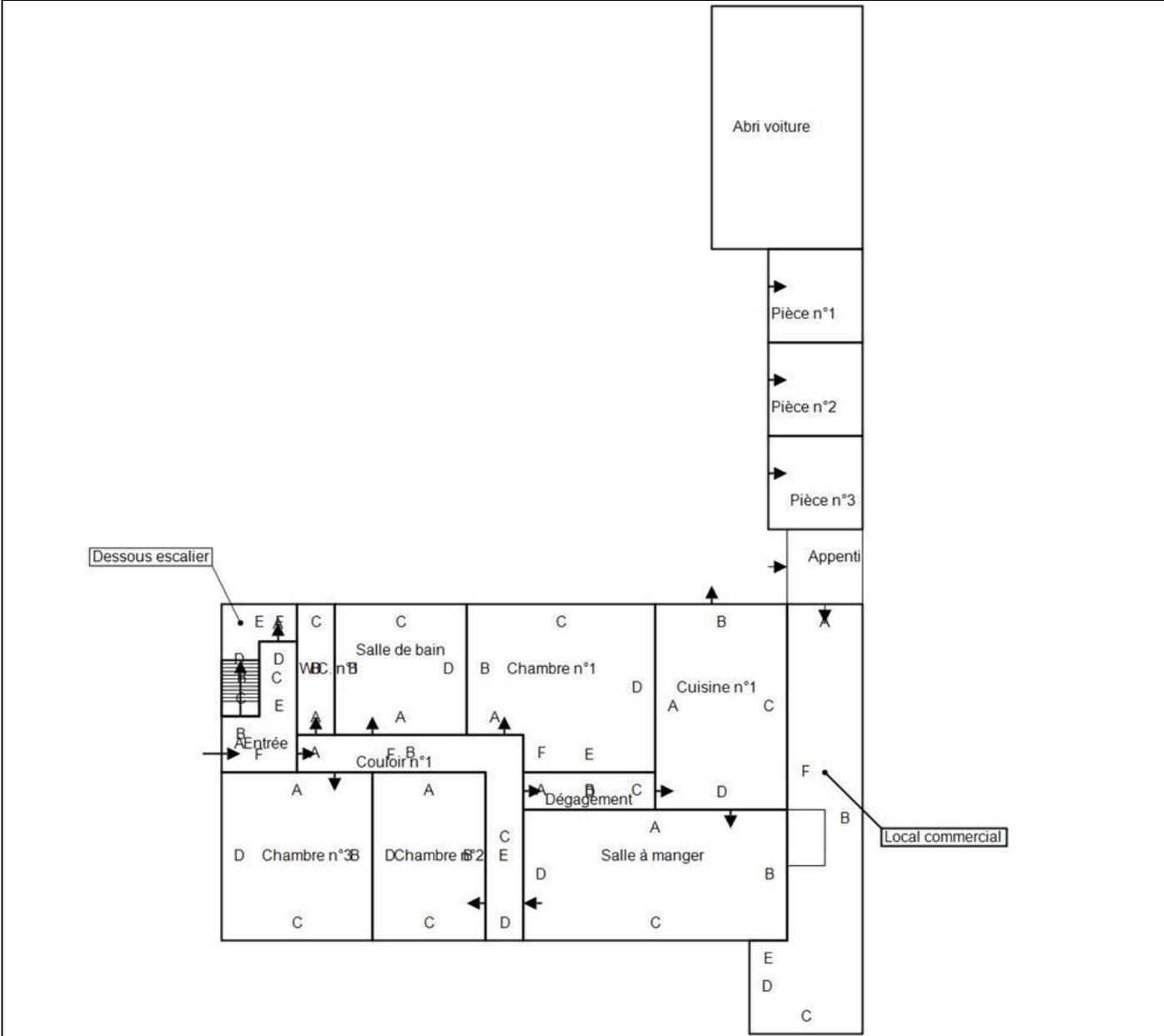


Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

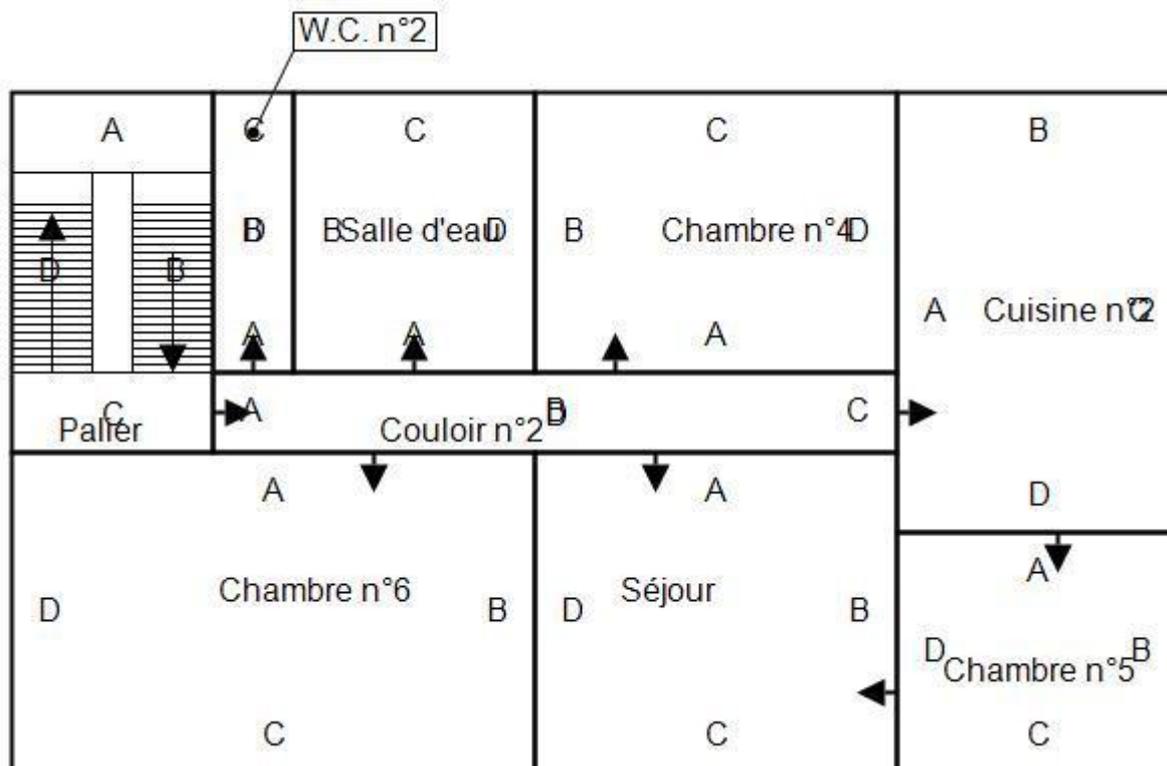


**5 CROQUIS**

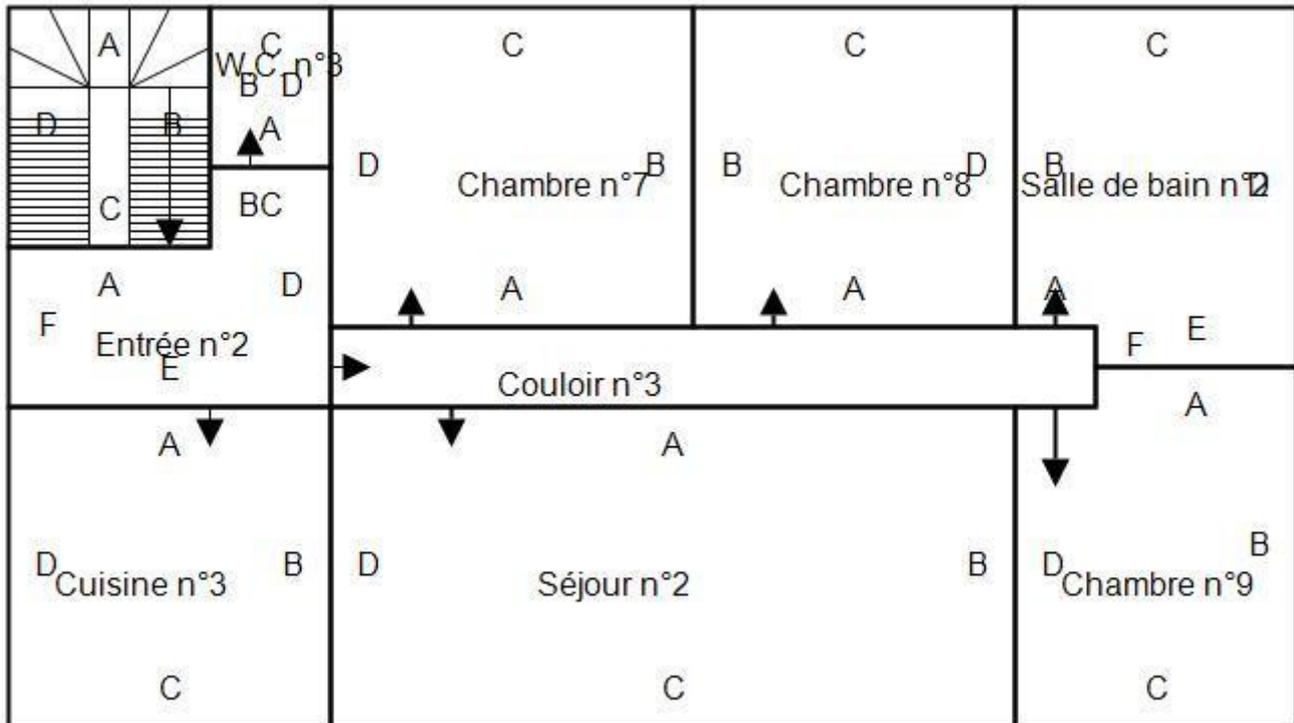
**Niveau 0**



Niveau 1



Niveau 2



6 RESULTATS DES MESURES										
Local : Entrée n°1 (Niveau 0)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,27	0	
3					+ de 1 m	ND		0,7		
32	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
33					+ de 1 m	ND		0,23		
5	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,09	0	
6					+ de 1 m	ND		0,09		
7	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,62	0	
8					+ de 1 m	ND		0,08		
27	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,09	0	
28					+ de 1 m	ND		0,43		
11	D	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
12	D	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
29	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,08	0	
30					+ de 1 m	ND		0,08		
31	E	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
4	E	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
9	E	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,09	0	
10					+ de 1 m	ND		0,1		
18	escalier	Ensemble des balustrés	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		3	2	
19	escalier	Ensemble des contre-marches	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0,09	0	
20					+ de 1 m	ND		0,66		
21	escalier	Ensemble des marches	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0,63	0	
22					+ de 1 m	ND		0,42		
23	escalier	Limon	Bois	Tuiles	- de 1 m	EU		5	2	
24	escalier	Main-courante	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0,07	0	
25					+ de 1 m	ND		0,69		
26	escalier	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		2	2	
13	F	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,11	0	
14					+ de 1 m	ND		0,02		
15	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,35	0	
16					+ de 1 m	ND		0,08		



17	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D		5	3	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>20</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>5,00 %</b>

## Local : Dessous escalier (Niveau 0)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
34	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
35	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
36	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,54	0	
37					+ de 1 m	ND		0,32		
38	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,09	0	
39					+ de 1 m	ND		0,09		
40	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,38	0	
41					+ de 1 m	ND		0,6		
42	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,36	0	
43					+ de 1 m	ND		0,57		
50	E	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3	1	
51	E	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2	1	
52	E	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,63	0	
53					+ de 1 m	ND		0,37		
44	E	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,09	0	
45					+ de 1 m	ND		0,09		
46	F	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,5	0	
47					+ de 1 m	ND		0,12		
48	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,61	0	
49					+ de 1 m	ND		0,04		
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Couloir n°1 (Niveau 0)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
54	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
55	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
56	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,09	0	



57						+ de 1 m	ND		0,05		
58	B	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
59	B	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
60	B	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
61	B	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
62	B	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
63	B	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
64	B	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,46	0	
65						+ de 1 m	ND		0,22		
66	C	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
85	C	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
67	C	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
86	C	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
88	C	Mur		Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
77	C	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,65	0	
78						+ de 1 m	ND		0,38		
81	D	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		3	2	
82	D	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
79	D	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,12	0	
80						+ de 1 m	ND		0,17		
83	E	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
70	E	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		4	2	
87	E	Mur		Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
68	E	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,01	0	
69						+ de 1 m	ND		0,09		
71	F	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
84	F	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
72	F	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,37	0	
73						+ de 1 m	ND		0,22		
74	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,29	0	
75						+ de 1 m	ND		0,43		
76	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D		2	3	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>28</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>3,57 %</b>



## Local : W.C. n°1 (Niveau 0)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
89	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
90	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
91	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,09	0	
92					+ de 1 m	ND		0,55		
93	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,1	0	
94					+ de 1 m	ND		0,56		
95	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		3	2	
96	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
97	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,24	0	
98					+ de 1 m	ND		0,31		
99	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,1	0	
100					+ de 1 m	ND		0,07		
101	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,52	0	
102					+ de 1 m	ND		0,42		
103	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,67	0	
104					+ de 1 m	ND		0,09		
105	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
106					+ de 1 m	ND		0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Salle de bain n°1 (Niveau 0)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
107	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
108	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
109	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,17	0	
110					+ de 1 m	ND		0,52		
111	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,09	0	
112					+ de 1 m	ND		0,04		
113	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		3	2	
114	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
115	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,07	0	



116					+ de 1 m	ND		0,49		
117	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,58	0	
118					+ de 1 m	ND		0,08		
119	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,28	0	
120					+ de 1 m	ND		0,61		
	Plafond	Plafond	Polystyrène	Non peint						Non peint
121	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,22	0	
122					+ de 1 m	ND		0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Chambre n°1 (Niveau 0)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
148	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
124	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
125	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,1	0	
126					+ de 1 m	ND		0,57		
127	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,48	0	
128					+ de 1 m	ND		0,1		
129	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
130	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
131	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
132	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
133	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
134					+ de 1 m	ND		0,11		
135	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,46	0	
136					+ de 1 m	ND		0,62		
144	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,43	0	
145					+ de 1 m	ND		0,09		
123	D	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
149	D	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
146	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,54	0	
147					+ de 1 m	ND		0,05		
137	E	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,11	0	
138					+ de 1 m	ND		0,11		
139	F	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,24	0	



140					+ de 1 m	ND		0,06		
141	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
142					+ de 1 m	ND		0,33		
143	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		3	2	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>18</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Dégagement (Niveau 0)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
150	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		3	2	
151	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,56	0	
152					+ de 1 m	ND		0,23		
153	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,09	0	
154					+ de 1 m	ND		0,29		
155	C	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0	
156					+ de 1 m	ND		0,09		
157	C	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,62	0	
158					+ de 1 m	ND		0,63		
159	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,32	0	
160					+ de 1 m	ND		0,65		
161	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,6	0	
162					+ de 1 m	ND		0,1		
163	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,28	0	
164					+ de 1 m	ND		0,29		
165	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3	1	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Cuisine n°1 (Niveau 0)

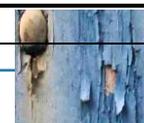
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
166	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3	1	
184	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
185					+ de 1 m	ND		0,09		
167	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
186	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,23	0	



187					+ de 1 m	ND		0,08			
168	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,35	0		
169						+ de 1 m	ND	0,47			
170	B	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	6	1		
171	B	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	5	1		
172	B	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,36	0		
173						+ de 1 m	ND	0,39			
174	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,6	0		
175						+ de 1 m	ND	0,58			
176	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,48	0		
177						+ de 1 m	ND	0,69			
178	D	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	6	2		
179	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,35	0		
180						+ de 1 m	ND	0,38			
181	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,12	0		
182						+ de 1 m	ND	0,22			
183	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	EU	3	2		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Salle à manger (Niveau 0)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
188	A	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	6	2	
189	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,07	0	
190						+ de 1 m	ND	0,09		
192	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,17	0	
193						+ de 1 m	ND	0,24		
194	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	5	1	
195	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	5	1	
196	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	6	1	
197	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	5	1	
198	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,05	0	
199						+ de 1 m	ND	0,11		
200	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,11	0	
201						+ de 1 m	ND	0,68		
202	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,52	0	



203					+ de 1 m	ND		0,08		
191	D	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	5	2	
204	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,34	0	
205						+ de 1 m	ND	0,34		
206	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,68	0	
207						+ de 1 m	ND	0,09		
208	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,03	0	
209						+ de 1 m	ND	0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

## Local : Chambre n°2 (Niveau 0)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
210	A	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	6	2	
211	A	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	6	2	
212	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,7	0	
213						+ de 1 m	ND	0,1		
228	A	Mur	panneau d'appui	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	6	2	
216	B	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	6	2	
217	B	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,11	0	
218						+ de 1 m	ND	0,05		
214	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
215						+ de 1 m	ND	0,35		
219	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,2	0	
220						+ de 1 m	ND	0,11		
226	C	Mur	panneau d'appui	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	5	1	
221	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,58	0	
222						+ de 1 m	ND	0,1		
227	D	Mur	panneau d'appui	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	5	1	
223	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
224						+ de 1 m	ND	0,44		
225	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND	2	1	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

## Local : Chambre n°3 (Niveau 0)



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
229	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2		
230	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2		
231	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,18	0		
232					+ de 1 m	ND		0,09			
233	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,48	0		
234					+ de 1 m	ND		0,1			
235	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2		
236	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,41	0		
237					+ de 1 m	ND		0,58			
238	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,59	0		
239					+ de 1 m	ND		0,09			
240	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,1	0		
241					+ de 1 m	ND		0,05			
242	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,25	0		
243					+ de 1 m	ND		0,36			
244	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		2	2		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Palier (Niveau 1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
250	A	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
251	A	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
252	A	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2	1	
246	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,5	0	
247					+ de 1 m	ND		0,7		
258	B	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
245	B	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
259	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,35	0	
260					+ de 1 m	ND		0,23		
248	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,1	0	
249					+ de 1 m	ND		0,1		
261	D	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	



262	D	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2		
263	D	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,53	0		
264						+ de 1 m	ND		0,36			
253	D	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,24	0		
254						+ de 1 m	ND		0,15			
265	escalier	Ensemble des balustrés		Bois	Peinture	- de 1 m	EU		3	2		
266	escalier		Ensemble des contre-marches	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0,06	0		
267						+ de 1 m	ND		0,1			
270	escalier		Ensemble des marches	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0,61	0		
271						+ de 1 m	ND		0,21			
272	escalier	Limon		Bois	Tuiles	- de 1 m	EU		6	2		
268	escalier	Main-courante		Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0,09	0		
269						+ de 1 m	ND		0,03			
273	escalier	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1		
255	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,02	0		
256						+ de 1 m	ND		0,54			
257	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	EU		2	2		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>20</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Couloir n°2 (Niveau 1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
297	A	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
298	A	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
275	A	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,67	0	
276						+ de 1 m	ND		0,18		
277	B	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
278	B	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
279	B	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
280	B	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
281	B	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
282	B	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		8	2	
283	B	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,12	0	
284						+ de 1 m	ND		0,56		
296	C	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
274	C	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		4	2	



285	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,5	0	
286					+ de 1 m	ND		0,68		
287	D	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	5	2	
288	D	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	6	2	
289	D	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	5	2	
290	D	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	5	1	
291	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,25	0	
292					+ de 1 m	ND		0,49		
293	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
294					+ de 1 m	ND		0,11		
295	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	EU	2	2	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>		<b>20</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : W.C. n°2 (Niveau 1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
299	A	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	5	2	
300	A	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	5	2	
301	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,24	0	
302					+ de 1 m	ND		0,24		
303	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,11	0	
304					+ de 1 m	ND		0,66		
312	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	D	6	3	
313	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	D	5	3	
314	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
315						+ de 1 m	ND			0,44
305	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,08	0	
306					+ de 1 m	ND		0,37		
307	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,1	0	
308					+ de 1 m	ND		0,29		
309	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,17	0	
310					+ de 1 m	ND		0,32		
311	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	2	3	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>		<b>11</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>3</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>27,27 %</b>

## Local : Salle d'eau (Niveau 1)



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations	
316	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2		
317	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2		
318	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,1	0		
319					+ de 1 m	ND		0,37			
320	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,1	0		
321					+ de 1 m	ND		0,11			
322	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	D		6	3		
323	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	D		6	3		
324	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,33	0		
325					+ de 1 m	ND		0,14			
326	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,09	0		
327					+ de 1 m	ND		0,53			
328	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	EU		1,6	2		
329	Plafond	Plafond	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,09	0		
330					+ de 1 m	ND		0,57			
331	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,21	0		
332					+ de 1 m	ND		0,08			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>2</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>18,18 %</b>

Local : Chambre n°4 (Niveau 1)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
333	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
334	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
335	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,39	0	
336					+ de 1 m	ND		0,09		
337	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,25	0	
338					+ de 1 m	ND		0,1		
339	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
350	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
340	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
351	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
341	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	



342					+ de 1 m	ND		0,21			
352	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,28	0		
353						+ de 1 m	ND	0,1			
343	C	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0,65	0		
344						+ de 1 m	ND	0,09			
345	D	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0,22	0		
346						+ de 1 m	ND	0,1			
347	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,3	0		
348						+ de 1 m	ND	0,12			
349	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	EU	2	2		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Cuisine n°2 (Niveau 1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
371	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2		
372	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2		
356	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,66	0		
357					+ de 1 m	ND	0,08				
360	B	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2		
361	B	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2		
362	B	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0		
363						+ de 1 m	ND	0,29			
358	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,03	0		
359					+ de 1 m	ND	0,51				
364	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,49	0		
365					+ de 1 m	ND	0,23				
354	D	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2		
355	D	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		4	2		
366	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,31	0		
367					+ de 1 m	ND	0,08				
368	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,47	0		
369					+ de 1 m	ND	0,55				
370	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	EU	3	2		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>



## Local : Chambre n°5 (Niveau 1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
391	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
374	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
375	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,36	0	
376					+ de 1 m	ND		0,12		
377	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,69	0	
378					+ de 1 m	ND		0,42		
379	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		7	2	
390	C	Fenêtre Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
380	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
381	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,32	0	
382					+ de 1 m	ND		0,69		
383	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,03	0	
384					+ de 1 m	ND		0,24		
373	D	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
392	D	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
385	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,28	0	
386					+ de 1 m	ND		0,63		
387	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,13	0	
388					+ de 1 m	ND		0,1		
389	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		2	2	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Séjour n°1 (Niveau 1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
414	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
394	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
395	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,1	0	
396					+ de 1 m	ND		0,11		
393	B	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
415	B	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5	2	
397	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,68	0	



398						+ de 1 m	ND		0,11		
399	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
400	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2	
416	C	Fenêtre	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
417	C	Fenêtre	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
401	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		4	2	
402	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		7	2	
403	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,24	0	
404						+ de 1 m	ND		0,11		
405	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,07	0	
406						+ de 1 m	ND		0,11		
407	C	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,7	0	
408						+ de 1 m	ND		0,46		
409	D	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,48	0	
410						+ de 1 m	ND		0,12		
411	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	
412						+ de 1 m	ND		0,3		
413	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	EU		2	2	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>18</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Chambre n°6 (Niveau 1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
418	A	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	5	2	
419	A	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	6	2	
420	A	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0,08	0	
421						+ de 1 m	ND	0,1		
422	B	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0,26	0	
423						+ de 1 m	ND	0,17		
424	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	5	2	
425	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	5	2	
426	C	Fenêtre	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	3	1	
427	C	Fenêtre	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	5	1	
428	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	6	2	
429	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	5	2	
430	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
431						+ de 1 m	ND	0,5		



432	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,48	0		
433						+ de 1 m	ND	0,66			
434	C	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0,1	0		
435						+ de 1 m	ND	0,54			
436	D	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0,08	0		
437						+ de 1 m	ND	0,09			
438	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,6	0		
439						+ de 1 m	ND	0,63			
440	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	EU	2	2		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>16</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Cave (Niveau -1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	enduit	Non peint						Non peint	
	B	Mur	enduit	Non peint						Non peint	
	C	Mur	enduit	Non peint						Non peint	
	D	Mur	enduit	Non peint						Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>4</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Local commercial (Niveau 0)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
441	A	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
442						+ de 1 m	ND	0,24		
443	A	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,17	0	
444						+ de 1 m	ND	0,11		
445	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
446						+ de 1 m	ND	0,34		
447	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
448						+ de 1 m	ND	0,28		
	C	Bloc-porte	Dormant	aluminium						Non peint
	C	Fenêtre	Dormant	aluminium						Non peint
457	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
458						+ de 1 m	ND	0,09		
459	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
460						+ de 1 m	ND	0,49		



451	E	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,25	0	
452					+ de 1 m	ND		0,56		
449	F	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
450					+ de 1 m	ND		0,07		
453	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
454					+ de 1 m	ND		0,22		
	Toutes zones	Plinthes								Non peint
455	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,36	0	
456					+ de 1 m	ND		0,35		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Entrée n°2 (Niveau 2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
485	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
486	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
463	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,1	0	
464					+ de 1 m	ND		0,04		
465	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,62	0	
466					+ de 1 m	ND		0,04		
461	C	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
462	C	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
474	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,11	0	
475					+ de 1 m	ND		0,35		
478	D	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
476	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,7	0	
477					+ de 1 m	ND		0,5		
481	E	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,65	0	
482					+ de 1 m	ND		0,58		
479	E	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
480					+ de 1 m	ND		0,1		
467	E	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,58	0	
468					+ de 1 m	ND		0,11		
469	F	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,42	0	
470					+ de 1 m	ND		0,1		
483	F	Placard Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2	1	



484	F	Placard	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3	1		
471	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,62	0			
472					+ de 1 m	ND		0,51				
473	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2	1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>17</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : W.C. n°3 (Niveau 2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
487	A	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0			
488						+ de 1 m	ND	0,03				
489	A	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	5	1			
490	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0			
491					+ de 1 m	ND	0,12					
492	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0			
493					+ de 1 m	ND	0,11					
494	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0			
495					+ de 1 m	ND	0,64					
496	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,46	0			
497					+ de 1 m	ND	0,45					
498	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0			
499					+ de 1 m	ND	0,15					
500	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0			
501					+ de 1 m	ND	0,44					
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>8</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Couloir n°3 (Niveau 2)

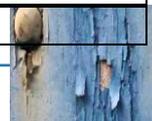
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
502	A	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	5	1	
503	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,38	0	
504					+ de 1 m	ND	0,46			
507	B	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	5	1	
518	B	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,31	0	
519						+ de 1 m	ND	0,09		



521	B	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4	1					
508	B	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		7	1					
520	B	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1					
522	B	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1					
505	B	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,1	0					
506						+ de 1 m	ND		0,66						
509	C	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,09	0					
510						+ de 1 m	ND		0,46						
511	D	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1					
523	D	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4	1					
512	D	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		7	1					
524	D	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1					
513	D	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,55	0					
514						+ de 1 m	ND		0,4						
515	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0					
516						+ de 1 m	ND		0,09						
517	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,3	1					
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>17</b>				<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

## Local : Chambre n°7 (Niveau 2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
525	A	Bloc-porte	Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	6	1	
526	A	Bloc-porte	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	3	1	
527	A	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0,18	0	
528						+ de 1 m	ND	0,45		
529	B	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0,09	0	
530						+ de 1 m	ND	0,11		
538	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	5	1	
539	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	6	1	
540	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,65	0	
541						+ de 1 m	ND	0,11		
531	C	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0,09	0	
532						+ de 1 m	ND	0,11		
533	D	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0,1	0	
534						+ de 1 m	ND	0,51		
535	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	



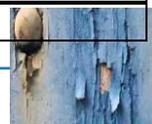
536					+ de 1 m	ND		0,59		
537	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2	1	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Chambre n°8 (Niveau 2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
542	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0	
543					+ de 1 m	ND		0,51		
544	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4	1	
545	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,19	0	
546					+ de 1 m	ND		0,1		
547	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,67	0	
548					+ de 1 m	ND		0,11		
549	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
550					+ de 1 m	ND		0,48		
551	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,6	0	
552					+ de 1 m	ND		0,57		
553	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
554					+ de 1 m	ND		0,25		
555	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,62	0	
556					+ de 1 m	ND		0,22		
557	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,06	0	
558					+ de 1 m	ND		0,2		
559	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,04	0	
560					+ de 1 m	ND		0,54		
561	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,15	0	
562					+ de 1 m	ND		0,18		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Salle de bain n°2 (Niveau 2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
563	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
564	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
565	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	



566					+ de 1 m	ND		0,24		
567	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
568					+ de 1 m	ND		0,41		
576	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,57	0	
577					+ de 1 m	ND		0,09		
578	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
579					+ de 1 m	ND		0,1		
569	E	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
570					+ de 1 m	ND		0,47		
571	F	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,65	0	
572					+ de 1 m	ND		0,15		
573	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,26	0	
574					+ de 1 m	ND		0,42		
575	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		1,3	2	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Chambre n°9 (Niveau 2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
596	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
597	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4	1	
582	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,61	0	
583					+ de 1 m	ND		0,35		
580	A	Placard Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3	1	
581	A	Placard Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3	1	
584	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,27	0	
585					+ de 1 m	ND		0,62		
586	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
587	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3	1	
588	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,08	0	
589					+ de 1 m	ND		0,1		
590	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,02	0	
591					+ de 1 m	ND		0,09		
592	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,17	0	
593					+ de 1 m	ND		0,62		
594	Toutes	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,48	0	



595	zones				+ de 1 m	ND		0,58		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Séjour n°2 (Niveau 2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
598	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
599	A	Bloc-porte Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
600	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,38	0	
601					+ de 1 m	ND		0,6		
602	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,1	0	
603					+ de 1 m	ND		0,08		
604	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
617	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
616	C	Fenêtre Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		3	1	
618	C	Fenêtre Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		3	1	
605	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
619	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
606	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,48	0	
607					+ de 1 m	ND		0,35		
620	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,34	0	
621					+ de 1 m	ND		0,66		
608	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,45	0	
609					+ de 1 m	ND		0,48		
610	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,19	0	
611					+ de 1 m	ND		0,09		
612	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,58	0	
613					+ de 1 m	ND		0,09		
614	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
615					+ de 1 m	ND		0,21		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>16</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Cuisine n°3 (Niveau 2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
622	A	Bloc-porte Dormant de porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	





**Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé**

Une copie du présent rapport est transmise immédiatement à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé :  Oui  Non

**9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES**

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»



**10 ANNEXES**

**NOTICE D'INFORMATION**

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

**Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

**Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

**Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.**



ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



Date: 7/18/2011

To: Whom It May Concern

Re: Maximum Usage Time for Co-57 Sources in RMD Instruments LPA-1 Handheld XRF Analyzers

The instrument performance of an RMD Instruments LPA-1 Lead Paint Spectrum Analyzer with a Co-57 isotope source designed for lead in paint applications. We state the following:

- **For an analyzer with a Co-57 source with an initial activity of 444 MBq this limit is reached after a maximum of 24 months.**

These limits are independent of actual use of the instrument. The source decay starts with the assembly of the source. With the normal source decay actual analysis time necessary to acquire meaningful data increases. The LPA-1 relies upon the calibration check procedure written in the manual to determine that the instrument analysis is satisfactory. The maximum possible duration which an LPA-1 remains in an operable condition (meaning that it can pass the calibration check procedure) is 24 months. This depends upon initial source activity (a maximum of 444 MBq) and other electronic based characteristics.

The Maximum operating time before re-sourcing a LPA-1 is mandatory should be no more than 24 months. If the LPA-1 does not satisfactorily pass the calibration check procedure prior to this date, then the LPA-1 should be re-sourced at that time.

Sincerely,

RMD Instruments Corporation  
44 Hunt Street  
Watertown, MA 02472  
617-668-6900

44 Hunt Street, Watertown, MA 02472-4699 | Phone: 617.668.6900 | Fax: 617.926.9743 | info@rmdinc.com | www.rmdinc.com



## Etat des risques naturels, miniers et technologiques

En application des articles L125-5 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : VA10C14A-1

Date de réalisation : 11 mars 2014 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par :

Arrêté Préfectoral N° 2011-066-0028 du 9 mars 2011

### REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

13 Avenue Raymond de Martres  
64100 BAYONNE

Vendeur

Mme HEMMERT Nathalie



### SYNTHESE

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Exposé	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation Par une crue (débordement de cours...	approuvé	23/07/2012	non	non	p.4
Zonage de sismicité : 3 - Modérée**				oui	-	-

\* cf. section "Prescriptions de travaux et réglementation".

\*\* Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

### SOMMAIRE

Synthèse de votre exposition aux risques.....	1
NOTICE : ce qu'il faut savoir à propos de votre ERNMT.....	2
Imprimé officiel.....	3
Localisation sur cartographie des risques.....	3
Déclaration de sinistres indemnisés.....	4
Prescriptions de travaux et réglementation, Documents de référence, Conclusions.....	5
Annexes.....	6



**NOTICE : ce qu'il faut savoir à propos de votre ERNMT**

- Les informations** mentionnent le numéro et la date de l'arrêté préfectoral relatif à l'Information des Acquéreurs et des Locataires (IAL) ainsi que l'adresse de l'immeuble.
- Les situations de l'immeuble au regard des PPR naturels, PPR miniers et PPR technologiques** précisent l'exposition de l'immeuble aux risques, au regard des PPR de la commune.  
Si « OUI » est coché, cela signifie que l'immeuble est situé :
  - dans une zone à risque réglementée (PPR approuvé) ;
  - dans une zone d'aléa (PPR prescrit ou approuvé) ;
  - dans le périmètre d'étude d'un PPR prescrit.
 NB : Quand aucune carte n'est disponible pour un PPR, l'ensemble de la commune est en général considéré comme à priori exposé.
- En ce qui concerne **les risques pris en compte**, les cases blanches correspondent aux risques connus sur la commune. Si une ou plusieurs de ces cases blanches sont cochées, cela signifie que l'immeuble est concerné par le ou les risques correspondants.
- La section sur les éventuelles **prescriptions de travaux** permet d'attirer l'attention de l'acquéreur ou le locataire sur la conformité de l'immeuble au regard des risques qu'il encoure.
- La situation au regard du zonage sismique national** permet de connaître le niveau de sismicité de la commune où se situe le bien : zone 1 : très faible - 2 : faible - 3 : modérée - 4 : moyenne - 5 : forte.  
Nouvelles règles de construction et nouveau zonage sismique, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011
- La section **Localisation** mentionne les références des cartographies qui permettent la localisation du bien au regard des zones à risques. Ces cartes sont jointes en annexe du rapport.
- La section **Parties concernées** mentionne les noms des parties.  
**N'oubliez pas de faire signer cet imprimé.**



**Le Plan de Prévention des Risques (PPR)**, élaboré et mis en œuvre sous l'autorité du Préfet, permet la prise en compte des risques naturels, miniers et technologiques dans l'occupation et l'aménagement du territoire. Le document final inclut des cartographies des zones à risques réglementées ainsi que les règles qui s'appliquent à chacune de ces zones (constructions existantes, futures et autres usages des sols).

**PPR prescrit**

C'est la 1<sup>ère</sup> phase de l'élaboration d'un PPR : les secteurs potentiellement soumis aux phénomènes sont connus et donnés à titre informatif. Ils concernent l'ensemble de la commune ou des périmètres plus restreints et font alors l'objet de cartographies (périmètre d'étude, cartes historiques ou d'aléas).

**PPR approuvé**

C'est un PPR qui a été soumis à enquête publique et a été approuvé par les pouvoirs publics après concertation. Il définit précisément les zones à risques et contraintes réglementaires qui en découlent (recommandations, prescriptions) et devra être pris en compte lors de tout nouveau projet.

**PPR appliqué par anticipation**

Dans certaines situations et à titre de précaution, le PPR prescrit est mis en application avant son approbation définitive, il prend alors une valeur réglementaire, au même titre que le PPR approuvé.

**INFORMATION SUR LES SINISTRES**

**La liste des arrêtés CATNAT**

Elle mentionne l'ensemble des événements de type « Catastrophes Naturelles » (déclarés en tant que telles au titre du régime du même nom) que la commune a subi depuis 1982.

**La déclaration de sinistre**

Elle précise les sinistres pour lesquels le bien a été indemnisé dans le cadre du régime d'assurance des CATNAT depuis 1982. Elle est obligatoire pour les biens dont les propriétaires successifs ont bénéficié d'une indemnisation au titre du régime des CATNAT, indépendamment de l'existence d'un PPR ou du zonage sismique et quelle que soit la localisation.

**INFORMATIONS CARTOGRAPHIQUES ET DOCUMENTS ANNEXES OBLIGATOIRES**

- > Extraits cartographiques qui vous permettent de justifier de la situation de l'immeuble au regard de l'ensemble des PPR, autant sur sa localisation que sur son exposition ;
- > Arrêté préfectoral relatif à l'information sur les risques majeurs de la commune (Arrêté IAL) ;
- > L'ensemble des planches cartographiques de référence au format A4.

Dans l'espace client, sont fournis en complément les règlements et notes de présentation des PPR pour lesquels l'immeuble est exposé.



## Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L.125-5 et R.125-26 du code de l'environnement

**1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral**

n° **2011-066-0028** du **09/03/2011**

### Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

#### 2. Adresse

13 Avenue Raymond de Martres

64100 BAYONNE

#### 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**prescrit**

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**appliqué par anticipation**

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**approuvé**

oui  non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

**Inondation**  **Crue torrentielle**  **Remontée de nappe**  **Submersion marine**  **Avalanche**   
**Mouvement de terrain**  **Sécheresse**  **Séisme**  **Cyclone**  **Eruption volcanique**   
**Feu de forêt**  **autre**

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui  non

#### 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**prescrit**

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**appliqué par anticipation**

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**approuvé**

oui  non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

**Risque miniers**  **Affaissement**  **Effondrement**  **Tassement**  **Emission de gaz**   
**Polution des sols**  **Polution des eaux**  **autre**

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui  non

#### 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

**approuvé**

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

**prescrit**

oui  non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

**Risque Industriel**  **Effet thermique**  **Effet de surpression**  **Effet toxique**  **Projection**

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRT

oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR technologique ont été réalisés

oui  non

#### 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

**Forte**  **Moyenne**  **Modérée**  **Faible**  **Très faible**   
zone 5  zone 4  **zone 3**  zone 2  zone 1

#### 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement.

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui  non

### Pièces jointes

#### 8. Localisation

Extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

o Extrait du Zonage réglementaire PPRn Par une crue (débordement de cours d'eau), approuvé le 23/07/2012

### Parties concernées

#### Vendeur

Mme HEMMERT Nathalie

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

#### Acquéreur

\_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

#### Document réalisé le

11/03/2014

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état. Article 125-5 (V) du Code de l'environnement : En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

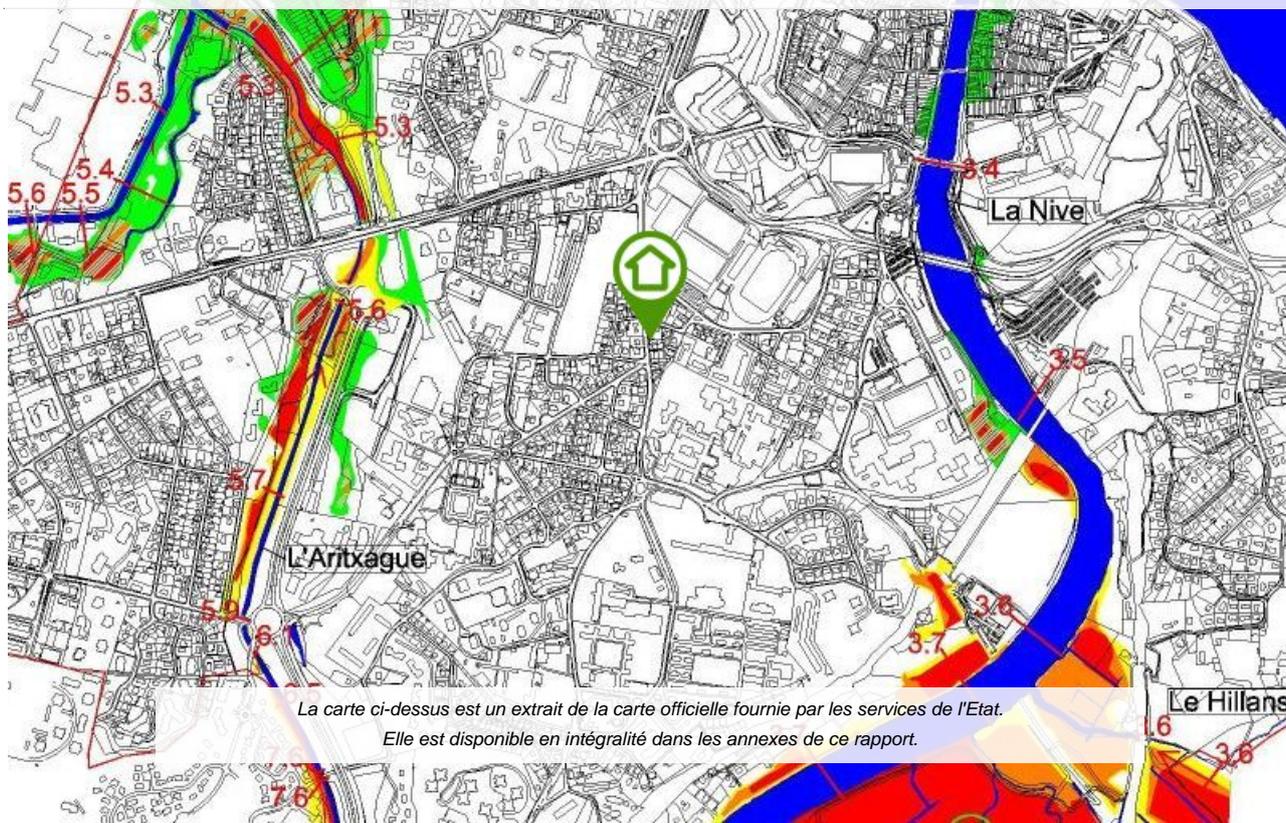


## Inondation

PPRn Par une crue (débordement de cours d'eau), approuvé le 23/07/2012

## Non exposé\*

\* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.  
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.



## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	18/09/2009	18/09/2009	21/10/2009	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	18/09/2009	19/09/2009	03/12/2010	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/02/2009	12/02/2009	21/05/2009	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par submersion marine				
Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/05/2007	04/05/2007	14/06/2007	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	04/05/2007	04/05/2007	08/12/2007	<input type="checkbox"/>
Sécheresse - Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	02/04/2006	<input type="checkbox"/>
Par submersion marine - Par ruissellement et coulée de boue				
Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	06/03/1999	06/03/1999	14/07/1999	<input type="checkbox"/>
Par ruissellement et coulée de boue - Par une crue (débordement de cours d'eau)	11/05/1995	11/05/1995	31/10/1995	<input type="checkbox"/>
Par ruissellement et coulée de boue - Par une crue (débordement de cours d'eau)	08/08/1992	09/08/1992	08/07/1993	<input type="checkbox"/>
Par ruissellement et coulée de boue - Par une crue (débordement de cours d'eau)	02/09/1991	03/09/1991	23/08/1992	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/06/1988	17/06/1988	14/09/1988	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	02/12/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture : Pau - Pyrénées-Atlantiques  
 Commune : Bayonne

**Adresse de l'immeuble :**  
 13 Avenue Raymond de Martres  
 64100 BAYONNE  
 France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

Mme HEMMERT Nathalie

Acquéreur : \_\_\_\_\_



## Prescriptions de travaux et réglementation

Aucune

---

## Documents de référence

Aucun

---

## Conclusions

L'Etat des Risques en date du 11/03/2014 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2011-066-0028 en date du 09/03/2011 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi exposé :

- Au risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et concerné par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

---

## Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 2011-066-0028 du 9 mars 2011

> Cartographies réglementaires :

- Cartographie du PPRn Par une crue (débordement de cours d'eau), approuvé le 23/07/2012
- Cartographie de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*



PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

**ARRETE PREFECTORAL n° 2011-066-0028**

CABINET  
SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILES

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES  
LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET  
TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques  
Officier de la Légion d'Honneur,**

**VU** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125.23 à R 125-27 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

**VU** le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

**VU** l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

**Sur proposition** de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'obligation prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique, à compter du 1er mai 2011, dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

**Article 2** : Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Chaque dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables dans les mairies concernées ainsi que sur le site internet de la préfecture.

**Article 3** : La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 4** : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

**Article 5** : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Monsieur le Directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Bayonne, Monsieur le sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie, Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à PAU le,

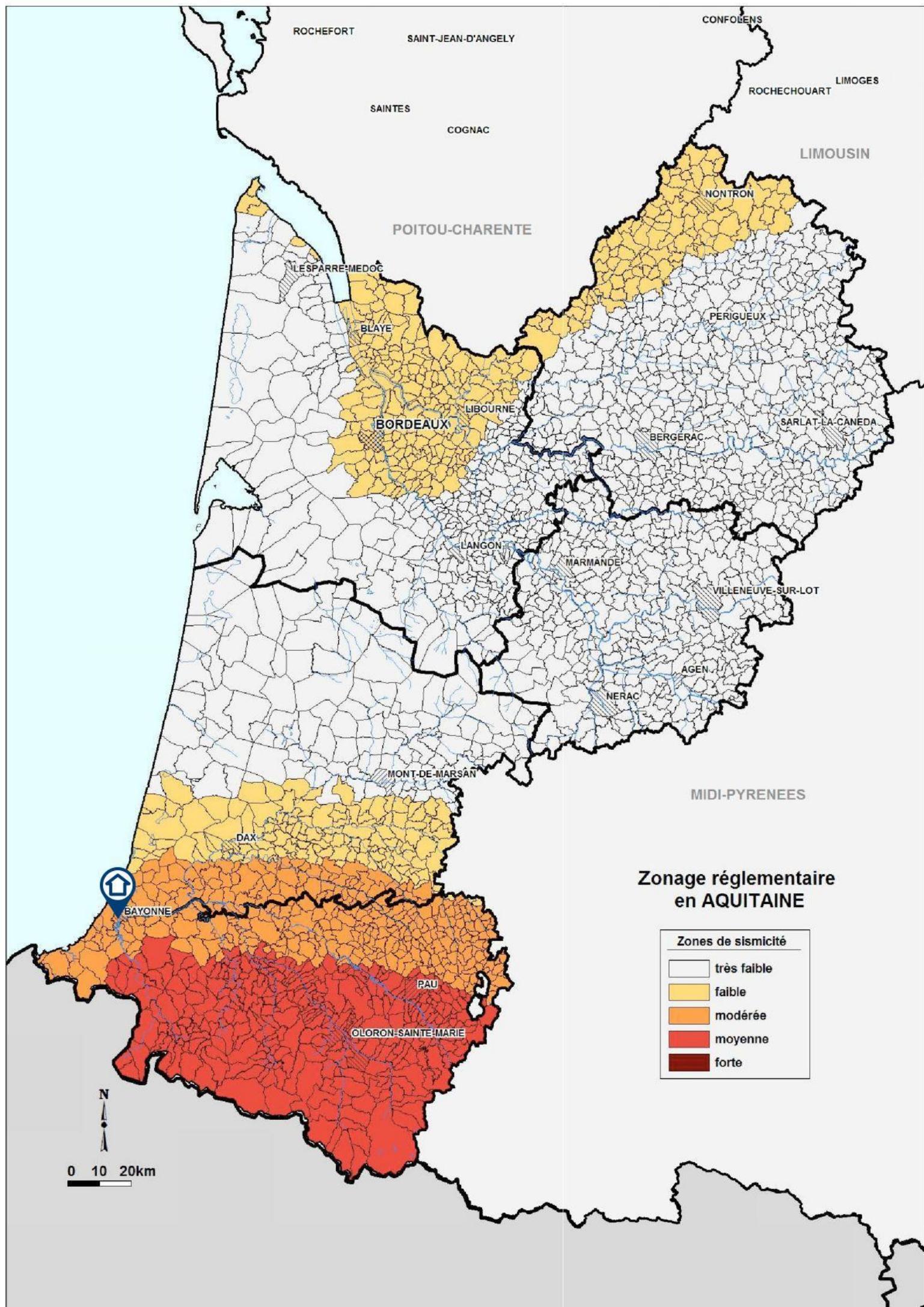
- 9 MARS 2011

Le Préfet,



François-Xavier CECCALDI





### SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° VA10C14A-1

#### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Objet :** ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Madame, Monsieur,

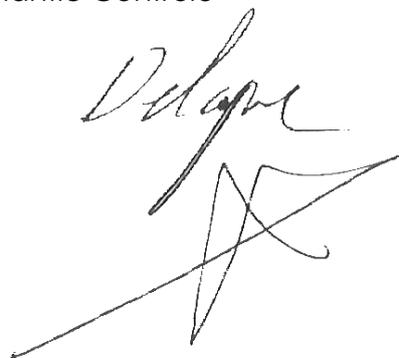
Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné Laurent Delayre, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent Delayre  
Atlantic Contrôle



## Attestation d'assurance



**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE  
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**

Nous, soussignés GENERALI dont le siège social est situé 7 Boulevard Haussmann 75456 PARIS, Le Cabinet DUMAS & Associés attestons garantir par contrat N° AL549302

Nom de l'assuré : ATLANTIC CONTROLE  
Demeurant : 50 RUE CHAPELET 64200 BIARRITZ

contre les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles de **Diagnosticteur Immobilier**.

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Les activités énumérées par l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation et listées ci-dessous, que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente

Le Constat de risque d'exposition au Plomb	Le Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Le repérage d'amiante (avant transaction, avant/après travaux et démolition, dossier technique amiante)	L'Etat de l'installation intérieure d'électricité
La présence de Termites	Etat des risques naturels et technologiques
L'Etat de l'installation de Gaz	Le Contrôle des installations d'Assainissement NON collectif

- Le mesurage Loi Carrez / Loi Boutin / Loi Scellier

- Les activités complémentaires suivantes :

La présence d'insectes xylophages et de champignons lignivores	Certificat aux normes de Surfaces et d'Habitabilité et Prêt à Taux Zéro
Etat descriptif de division	Certificat des travaux de réhabilitations et Investissement locatif dans le neuf et l'ancien (Dispositions Robien & Borloo)
Etat des lieux	Contrôle d'Assainissement Collectif
Relevé de côte et de plan de l'existant	Loi SRU : Dossier de diagnostic technique pour mise en copropriété d'Immeubles de plus de 15 ans
Prise de mesure	Calcul des Millièmes de Copropriété
Thermographie des bâtiments	Rédaction du règlement de Copropriété
Infiltrométrie	Diagnostic accessibilité des ERP et des voiries
Analyse thermique	Evaluation Immobilière à valeur vénale et locative (limitée à 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année, au-delà au cas par cas)
IGH (Immeuble de Grande Hauteur) sous réserve que le chiffre d'affaires réalisé par cette activité ne dépasse pas 25% du chiffre d'affaire global	Eco prêt à taux zéro
Diagnostic sécurité des aires de collectives de jeux	Vérification périodique des installations gaz
Vérification périodique des installations électriques	

**MONTANT DE LA GARANTIE :**

**1.300.000 € par sinistre et 1.500.000 € par année d'assurance**  
**Limité à 300.000€ par sinistre et 500.000€ par année d'assurance pour l'Evaluation Immobilière à valeur vénale et locative**

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2015 au 31 /12/ 2015, sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit. Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Périgueux le 01/01/2015  
Pour faire valoir ce que de droit  
GENERALI PAR BELLEFLOURE  
**SARL DUMAS ET ASSOCIES**  
**ASSURANCES P.O.**  
78, rue V. Hugo - 24000 PERIGUEUX  
Tél. 05 53 35 79 30 - Fax 05 53 35 79 39  
ORIAS 09052960



## Attestation de Certification



La certification  
**QUALIXPERT**  
des diagnosticiens

**Certificat N° C0771**  
Monsieur Vincent ALBERT

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et/ou du processus de recertification PR11 consultables sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



**cofrac**  
CERTIFICATION  
DE PERSONNES  
ACCREDITATION  
N° 4-0004  
PORTÉE  
DISPONIBLE SUR  
[WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	certificat valide du 23/02/2013 au 22/02/2018	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Diagnostic de performance énergétique individuel</b>	certificat valide du 23/02/2013 au 22/02/2018	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	certificat valide du 10/06/2013 au 09/06/2018	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	certificat valide du 20/11/2013 au 19/11/2018	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	certificat valide du 10/06/2013 au 09/06/2018	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante</b>	certificat valide du 14/03/2013 au 13/03/2018	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification de compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement 10/10/2013

Marjorie ALBERT  
Directrice Administrative



LCC 17, rue Barrel - 81100 CASTRES  
Tél. 05 63 79 06 19 - Fax 05 63 79 82 87 - [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com)  
F09 Certification de compétence Version J 010313  
sarl au capital de 8 000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

